



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature
Rue de la Poste 1, CP 618, 1701 Fribourg

Commission de justice
du Grand Conseil
Place de l'Hôtel de Ville 2
1701 Fribourg

Fribourg, le 5 novembre 2025

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Rue de la Poste 1, CP 618, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20
www.fr.ch/cm

Réf:
Courriel: CM@fr.ch

GRAND CONSEIL			
Reçu le	06 NOV. 2025 No		
AR :	<table border="1"><tr><td>oui</td><td>non</td></tr></table> Pour info : ☐	oui	non
oui	non		
Transmis à :	RP - CJ		
Le secrétaire général :	J. J. J.		

Demande de levée de l'immunité du Procureur général adjoint Raphaël Bourquin (art. 111 LJ) – rapport

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission,
Monsieur le Secrétaire parlementaire,

Nous nous référons à votre demande du 6 octobre dernier qui a retenu notre meilleure attention et a été traitée en séance plénière du 27 octobre 2025.

Conformément à l'art. 111 al. 3 de la loi sur la justice, nous nous déterminons comme suit :

Il est rappelé tout d'abord que l'immunité doit rester la règle et n'être levée que dans des cas graves, tant il est vrai qu'une telle mesure est de nature à impliquer des conséquences sérieuses pour un magistrat.

Dans le cas d'espèce, le Conseil a requis la détermination du Ministère public, dont une copie vous est remise en annexe, et auquel il vous renvoie pour la bonne compréhension de la problématique.

Le Conseil est d'avis que la gravité de la cause n'est en aucune façon avérée et, pour ces motifs, préavise négativement la demande de levée de l'immunité du Procureur général adjoint Raphaël Bourquin.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, Monsieur le Secrétaire parlementaire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil de la magistrature
Johannes Frölicher

Président

Annexe mentionnée